

MANCHE

LUTTE CONTRE UN PROJET DE STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ

C'est dans la commune de Saint-Laurent-de-Terregatte que l'entreprise *TagEnergy*, détenue par la *TagHolding SAS*, a décidé d'implanter un projet de stockage d'électricité de grande ampleur. La commune est déjà balafnée, depuis les années 1990, par des lignes à haute tension qui avaient fait l'objet d'une bataille locale. Ici il s'agit de construire, sur 2 hectares de terrain agricole, une plateforme de stockage de 100 MW par batteries lithium-ion, destinée à stocker le surplus d'énergie de la centrale nucléaire de Flamanville, située 180 km plus au nord. L'électricité nucléaire serait stockée dans des batteries au lithium placées dans 90 containers, avant d'être redistribuée. Le maire du village de 700 habitant-es combat ce projet porté par des investisseurs internationaux, et dont l'unique motivation serait d'acheter et de revendre de l'électricité en se faisant de la marge. Il a d'ailleurs déposé un recours contre le projet au tribunal administratif. Un collectif d'habitant-es s'est également créé contre le projet, imposé selon lui de manière tacite et sans concertation démocratique réelle. Il dénonce, parmi d'autres nuisances, les risques d'incendie et d'explosion des batteries, les dangers pour l'eau, l'artificialisation de terres agricoles. Il a lancé un site d'information et diverses actions dont une pétition et des affichages citoyens. La firme s'accroche pour le moment, et elle porte en parallèle le projet de construire la plus grande plateforme de stockage d'électricité par batteries en France à Cernay-lès-Reims dans la Marne (240 MW).

• Collectif citoyen du Terregatte, contact@collectif-terregatte.org, collectif-terregatte.org. Source: La Brèche n° 13.

LOIRE

CONTRE UNE CENTRALE À BITUME



À Boën-sur-Lignon, un projet de centrale d'enrobage et de concassage, porté par l'entreprise *Stal*, contesté depuis des années, est sur le point de lancer les travaux. Situé à moins de 400 mètres d'un collège et d'un lycée ainsi qu'à 300 mètres d'un EHPAD, il menace aussi une zone humide liée à des espaces naturels protégés. Selon l'association *Cesse goudron*, opposée au projet, la centrale engendrerait des poussières fines, des émissions cancérigènes, des odeurs toxiques, un bruit permanent, un trafic massif de camions (9 000 par an, jusqu'à 70 par jour), mettant en danger la santé des habitant-es. L'association organise depuis une décennie des mobilisations citoyennes et des actions juridiques contre ce projet. Le sujet est tellement sensible qu'un débat contradictoire organisé par des lycéen-nes en 2025, dans le cadre d'un cours, a été annulé par la direction et le rectorat. • *Cesse goudron*, cessegoudron@gmail.com, cessegoudron.fr.

TARN

RICHES CONTRE RESTE DE LA POPULATION



Rien ne va dans le projet porté par le maire de droite, Pascal Bugis, à Castres. En résumé: il s'agit de sacrifier 60% de la surface du parc de Gourjade, poumon vert de la ville, pour étendre le golf adjacent! L'enjeu est d'importance pour ces lointains cousins de Trump: il s'agit de faire passer le golf de 9 à 18 trous! Pour cela, 29 hectares seront retirés au parc accessible à la population, au profit de quelques golfeu-ses. L'association *Agir pour préserver l'avenir à Castres* dénonce une consommation d'eau du golf qui sera équivalente à celle de 30 000 habitant-es, dans un contexte de tension hydrique, une très forte augmentation des déversements d'intrants chimiques (herbicides, fongicides, lombricides), et la destruction de grands espaces boisés accueillant une forte biodiversité, le tout pour un coût estimé à 5 millions d'euros payés par les impôts. Un hold-up en bonne et due forme. L'association organise des actions citoyennes et juridiques pour bloquer le projet.

• Contact: *Agir pour préserver l'avenir à Castres*, apac81.100@gmail.com, www.avenir-castres.fr.

ISÈRE

QUEL TOURISME POUR LE VERCORS ?

Une résidence hôtelière 4 étoiles de 700 lits, avec des commerces et un pôle d'activités d'intérieur: voilà le complexe touristique que Tony Parker projetait d'installer à Villard-de-Lans. En septembre 2025, la préfecture a rejeté ce projet, en raison de ses impacts prévus sur l'eau et de ses émissions de gaz à effet de serre. Mais l'ex-sportif a annoncé qu'il déposerait une nouvelle demande remaniée. En parallèle, un autre projet immobilier, lié à celui-ci, continue à avancer. Il s'agit d'un complexe de 81 logements et de commerces sur 2 hectares au pied des pistes, à Corrençon-en-Vercors, porté par un proche de Parker. L'association *Vercors Citoyens* critique un projet qui mènera à des « lits froids » occupés quelques semaines par an, et qui ne correspond pas au tourisme qu'elle souhaite pour le Vercors. • *Vercors citoyen*, 208 chemin de la Fauge, 38250 Villard-de-Lans, vercorscitoyens.fr.